

Semaine du soir

lundi 14 août au vendredi 18 août 2017

Instructions de course



1. Règles

- 1.1 La régata se court selon les règles de course à la voile ainsi que les prescriptions de Swiss Sailing.
- 1.2 Le règlement de jauge SRS 2017 de l'ACVL.
- 1.3 Règles de course modifiées dans ces IC : 35, 40, 44.1, 44.2, 61.3, 62.2, 66 et A4.1

2. Avis aux concurrents

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel du CNP.

3. Modifications aux instructions de course

- 3.1 Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 1h30 avant le signal d'avertissement prévu le jour de son entrée en vigueur.

4. Signaux faits à terre

- 4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés depuis le mât devant le club house.
- 4.2 Quand le pavillon Y est envoyé à terre, la règle 40 s'applique à tout moment sur l'eau.

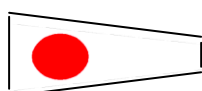
5. Programme

- 5.1 lundi 14 août au vendredi 18 août 2016 **19 h 00 : 1^{er} départ possible**
- 5.2 Il est prévu de courir **5** courses.

6. Pavillons de séries

- 6.1 La participation est limitée aux séries suivantes :

Dériveurs+Multi
(Optimist exclus)
Flamme n° 1



Lestés A
TCF ≥ 1.075
Flamme rouge



Lestés B
TCF ≤ 1.074
Flamme verte



Les Lestés A et B devront portés en permanence une flamme distinctive qui sera remise lors de la confirmation d'inscription pour un montant **de CHF 10.--**.

Les flammes ne sont plus reprises en fin de régates mais peuvent être conservées pour les années suivantes.

7. Zone de course

- 7.1 La zone de course se situe au large de Pully.

8. Parcours

- 8.1 Le parcours est du **type banane**, délimité par 2 marques. Toutes les marques de parcours doivent être laissées à bâbord. **Il peut comporter un nombre de tours variable** selon les différentes séries.

9. Marques

- 9.1 Les marques sont des bouées de type cylindrique orange.

10. Départ

- 10.1 Les départs des courses seront donnés en application de la règle 26 et selon les indications des pavillons de séries. **Les séries peuvent partir ensemble ou séparément selon les indications du bateau Start.**
- 10.2 La ligne de départ sera entre le mât du bateau START et une bouée orange.
- 10.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 10 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A4.1.

11. Arrivée

- 11.1 **La ligne d'arrivée sera délimitée par un bateau du comité de course portant un pavillon bleu et le pavillon de la série concernée et une bouée orange située devant le port de Pully.**

12. Système de pénalités

- 12.1 Les règles 44.1 et 44.2 sont modifiées de sorte qu'un tour, comprenant un virement et un empannage, est exigé.

13. Temps limite

- 13.1 Le temps limite est fixé à 21h00.
- 13.2 Les bateaux ne réussissant pas à finir dans le délai seront classés DNF. Ceci modifie les règles 35 et A4.1 des RCV.

14. Réclamations et demandes de réparations

- 14.1 Les réclamations doivent être déposées au bureau de course dans un délai de 30 minutes après que le dernier bateau a fini la course du jour. Ceci modifie la règle 61.3 et 62.2.
- 14.2 Les horaires des instructions seront affichés aussitôt que possible après l'heure limite des dépôts des réclamations pour informer les concurrents où et quand se tiendra l'instruction dans laquelle ils sont parties ou cités comme témoins. Les instructions auront lieu dans le bureau du CNP.
- 14.3 Les avis de réclamation du comité de course ou du Jury seront affichés pour informer les bateaux selon la règle 61.1 (b).
- 14.4 Le dernier jour de la régata, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour. Ceci modifie les règles 62.2 et 66 des RCV.

15. Classement

- 15.1 Le classement sera établi par séries en temps compensé selon les coefficients ACVL-SRS 2017 (série rouge et vert) et selon les coefficients de la FFV pour les dériveurs.
- 15.2 Le plus mauvais score sera retiré du classement final à partir de 4 courses validées.

16. Contrôle de jauge

Aucune jauge n'est prévue durant la compétition.

17. Décharge de responsabilité

- 17.1 Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (règle 4 des RCV). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessures ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.
- 17.2 Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, de prendre les départs ou de rester en course.

18. Assurances

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile et valable en compétition.